



## REGLEMENT TOUR DE MOSELLE 2018

### ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le TOUR DE MOSELLE est organisé par le CYCLO SPORT THIONVILLOIS sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. Il se dispute du **14 au 16 septembre 2018**.

### ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux athlètes des catégories élites. Elle est inscrite au calendrier FFC élite homme.

L'épreuve est classée en classe Elite Open, et fait partie du Trophée ROCC Tour ACCDN DRAG Bicycles

### ARTICLE 3 : RESPONSABILITE

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel appartenant aux équipes.

Veuillez vous assurer en conséquence.

### ARTICLE 4 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.4 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes Continentales UCI Françaises - Equipes Nationales - Equipes étrangères, régionales et de club (3) - Equipes FFC (coureurs de 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> catégorie seuls) - Pôles - Equipes de Division Nationale 1- Equipe de Division Nationale 2 - Equipes de Division Nationale 3 - Equipes de Comités Régionaux - Equipes de Comités Départementaux - Equipes de Clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 coureurs et de maximum 6 coureurs.

### ARTICLE 5 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le **vendredi 14 septembre à 8h30 au Foyer du Jeune Travailleur, 2 Rue Mermoz à Thionville.**

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de **8h30 à 10h15 le vendredi 14 septembre.**

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des Commissaires, est fixée à **10h30 et aura lieu au Foyer du Jeune Travailleur de Thionville.**

### ARTICLE 6 - RADIO-TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence 157.4875 mhz.

### ARTICLE 7 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par Assistance Sport Passion.

### ARTICLE 8 - INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

#### - Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.24, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs (s) accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du temps ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels ils se trouvaient au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

#### - Contre la montre par équipe

Selon l'article du règlement FFC 2.6.25, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, après le passage sous la flamme rouge dans une étape contre la montre par équipes, le ou les coureur(s) impacté(s) est (sont) crédité(s) du temps du ou des coéquipier(s) en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'incident.

### ARTICLE 9 - DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit : 1<sup>er</sup> - 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> étape : 15 %, 2<sup>e</sup> étape : 20 %.

Conformément à l'article 2.6.28 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

En fonction des directives préfectorales des étapes, le délai de mise hors course durant l'étape ont été fixés comme suit :

La 1<sup>ère</sup> étape, km 87 à Kanfen = 15mn de retard après la tête de course.

La 3<sup>ème</sup> étape, km 67.9 à Hussigny-Godbrange = 15mn de retard après la tête de course.

La 4<sup>ème</sup> étape, km 114.1 à Zimming = 15mn de retard après la tête de course.

#### **ARTICLE 10 - Contre la montre par équipe.**

La 2<sup>ème</sup> étape est disputée en contre-la-montre par équipe. Les départs sont donnés de 3' en 3' dans l'ordre inverse du classement général par équipe, à l'exception de celle du leader du classement général individuel qui partira la dernière, conformément à l'article 2.6.21 du règlement FFC.

Dès le départ de la 1<sup>ère</sup> équipe, l'entraînement est interdit sur le parcours.

Le classement de l'étape s'établit pour chacune des équipes sur le temps réalisé par le coureur ayant franchi la ligne d'arrivée en 3<sup>è</sup> position. Un temps identique est accordé à tous les coureurs qui arrivent dans ce même temps.

Au classement général individuel, les temps réels sont reportés pour chacun des coureurs de la manière suivante :

- temps du 3<sup>è</sup> homme de chaque équipe pour les coureurs qui en bénéficient suivant la règle ci-dessus,
- temps réel des coureurs attardés,
- les coureurs arrivant en dehors des délais impartis par le règlement sont éliminés.

Dans le cas où une équipe ne dispose plus d'au moins 3 coureurs, ceux-ci qui restent en course ont l'obligation d'effectuer le parcours dans les délais impartis.

#### **ARTICLE 11 - CLASSEMENTS**

Les classements suivants sont établis :

- **Classement individuel au temps**
- **Classement individuel des points chauds**

1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>
5	3	1

Le classement général s'établira par l'addition des points obtenus lors des sprints.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général, ceux-ci sont départagés par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de seconde et ainsi jusqu'à la 3<sup>e</sup> place.

En cas de nouvelle égalité, ceux-ci seront départagés à l'issue du classement général individuel au temps.

#### **- Classement individuel de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par l'addition des points attribués au sommet des cols ou côtes selon la cotation suivante :

Côtes	1 <sup>er</sup>	2 <sup>e</sup>	3 <sup>e</sup>	4 <sup>e</sup>	5 <sup>e</sup>	6 <sup>e</sup>
1 <sup>re</sup> catégorie	10	8	6	4	2	1
2 <sup>e</sup> catégorie	6	4	2	1	-	-
3 <sup>e</sup> catégorie	4	2	1	-	-	-

En cas d'égalité au classement général individuel de la montagne, il est fait application des critères suivants jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) nombre de premières places dans les côtes de la catégorie la plus élevée
- 2) nombre de premières places dans les côtes de la catégorie suivante et ainsi de suite
- 3) classement général individuel au temps

#### **- Classement du meilleur jeune**

Tous coureurs âgés entre 19 et 22 ans.

#### **- Classement Meilleur Grand Est**

Les équipes concernées sont celles appartenant aux régions d'Alsace, Bourgogne, Champagne, Franche Comté, Lorraine et Luxembourg.

#### **- Classement du plus combatif**

Le prix de la combativité récompense le coureur le plus généreux dans l'effort et manifestant le meilleur esprit sportif. Ce prix, établi dans les étapes en ligne, est décerné par un jury présidé par le directeur de l'organisation.

Le combatif de l'étape porte dans l'étape suivante un maillot distinctif.

Un super Combatif est désigné par les membres du jury à la fin du Tour de Moselle et recevra un trophée.

### **- Classement par équipe**

Le classement par équipes du jour s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe.

En cas d'égalité les équipes sont départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipe s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

- 1) Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour
- 2) Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour, etc.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

Pour bénéficier des prix des différents classements, tout concurrent doit avoir accompli la totalité du parcours de l'épreuve dans les délais réglementaires.

### **ARTICLE 12 - ANTIDOPAGE**

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve.

Le contrôle antidopage a lieu à :

1<sup>re</sup> étape : Gavisse

2<sup>e</sup> étape : Fontoy

3<sup>e</sup> étape : Fameck

4<sup>e</sup> étape : Gymnase Municipal - Salle du CST - Entrée par rue Général Walker - Thionville

### **ARTICLE 13 - PROTOCOLE**

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- le premier de l'étape
- les leaders des classements annexes suivants (ceux-ci seront annoncés sur radio tour) :
  - Individuel au temps
  - Point chaud
  - Montagne
  - Plus combatif
  - Meilleur jeune
  - Meilleur Grand Est

Ils se présenteront dans un délai maximum de 10 minutes après leur arrivée.

#### **Ordre de priorité pour le port des maillots en cas de cumul :**

- Classement Général
- Point chaud
- Montagne
- Meilleur jeune
- Meilleurs Grand Est
- Plus combatif

Les casquettes pour la meilleure équipe seront remises au départ de l'étape suivante.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- le premier de l'étape
- les vainqueurs des classements annexes suivants (ceux-ci seront annoncés sur radio tour):
  - Individuel au temps
  - Point chaud
  - Montagne
  - Plus combatif
  - Meilleur jeune
  - Meilleur Grand Est
  - L'équipe vainqueur du classement par équipes avec le directeur sportif

### **ARTICLE 14 - PENALITES**

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable.

## ARTICLE 15 - PRIX

Les prix suivants sont attribués :

<b>1<sup>re</sup> - 4<sup>e</sup> Etape</b> <b>Grille 1 220 € / 20</b>	
1 <sup>er</sup>	246
2 <sup>e</sup>	183
3 <sup>e</sup>	146
4 <sup>e</sup>	122
5 <sup>e</sup>	98
6 <sup>e</sup>	85
7 <sup>e</sup>	67
8 <sup>e</sup>	55
9 <sup>e</sup>	37
10 <sup>e</sup>	24
11 <sup>e</sup>	21
12 <sup>e</sup>	20
13 <sup>e</sup>	18
14 <sup>e</sup>	17
15 <sup>e</sup>	15
16 <sup>e</sup>	14
17 <sup>e</sup>	14
18 <sup>e</sup>	14
19 <sup>e</sup>	12
20 <sup>e</sup>	12
<b>Total</b>	<b>1 220</b>

<b>3<sup>e</sup> Etape</b> <b>Grille 610 € / 20</b>	
1 <sup>er</sup>	122
2 <sup>e</sup>	91
3 <sup>e</sup>	73
4 <sup>e</sup>	61
5 <sup>e</sup>	49
6 <sup>e</sup>	43
7 <sup>e</sup>	34
8 <sup>e</sup>	27
9 <sup>e</sup>	18
10 <sup>e</sup>	12
11 <sup>e</sup>	11
12 <sup>e</sup>	9
13 <sup>e</sup>	9
14 <sup>e</sup>	9
15 <sup>e</sup>	8
16 <sup>e</sup>	8
17 <sup>e</sup>	7
18 <sup>e</sup>	7
19 <sup>e</sup>	6
20 <sup>e</sup>	6
<b>Total</b>	<b>610</b>

<b>Classement Général</b> <b>Grille 1 830 € / 25</b>	
1 <sup>er</sup>	366
2 <sup>e</sup>	274
3 <sup>e</sup>	220
4 <sup>e</sup>	183
5 <sup>e</sup>	146
6 <sup>e</sup>	119
7 <sup>e</sup>	96
8 <sup>e</sup>	73
9 <sup>e</sup>	66
10 <sup>e</sup>	58
11 <sup>e</sup>	46
12 <sup>e</sup>	37
13 <sup>e</sup>	27
14 <sup>e</sup>	22
15 <sup>e</sup>	18
16 <sup>e</sup>	14
17 <sup>e</sup>	9
18 <sup>e</sup>	9
19 <sup>e</sup>	8
20 <sup>e</sup>	8
21 <sup>e</sup>	7
22 <sup>e</sup>	6
23 <sup>e</sup>	6
24 <sup>e</sup>	6
25 <sup>e</sup>	6
<b>Total</b>	<b>1 830</b>

<b>2<sup>ème</sup> Etape</b> <b>Grille 610 € / 5</b>	
1 <sup>er</sup>	229
2 <sup>e</sup>	145
3 <sup>e</sup>	107
4 <sup>e</sup>	76
5 <sup>e</sup>	53
<b>Total</b>	<b>610</b>

<b>Classement Général PC</b> <b>Grille 152 € / 5</b>	
1 <sup>er</sup>	54
2 <sup>e</sup>	38
3 <sup>e</sup>	30
4 <sup>e</sup>	18
5 <sup>e</sup>	12
<b>Total</b>	<b>152</b>

<b>Classement Général</b> <b>Plus combatif</b> <b>Grille 90 € / 3</b>	
1 <sup>re</sup> Etape	30
3 <sup>e</sup> Etape	30
4 <sup>e</sup> Etape	30
<b>Total</b>	<b>90</b>

<b>Classement Général</b> <b>Meilleur Grand Est</b> <b>Grille 152 € / 5</b>	
1 <sup>er</sup>	54
2 <sup>e</sup>	38
3 <sup>e</sup>	30
4 <sup>e</sup>	18
5 <sup>e</sup>	12
<b>Total</b>	<b>152</b>

<b>Classement Général</b> <b>Meilleur Jeune</b> <b>Grille 152 € / 5</b>	
1 <sup>er</sup>	54
2 <sup>e</sup>	38
3 <sup>e</sup>	30
4 <sup>e</sup>	18
5 <sup>e</sup>	12
<b>Total</b>	<b>152</b>

<b>Super Combatif 60 €</b>
----------------------------

<b>Classement Général Final</b> <b>par équipe</b> <b>150 € / 1</b>
--

<b>Classement Général GPM</b> <b>Grille 152 € / 5</b>	
1 <sup>er</sup>	54
2 <sup>e</sup>	38
3 <sup>e</sup>	30
4 <sup>e</sup>	18
5 <sup>e</sup>	12
<b>Total</b>	<b>152</b>

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 6 398 €.